



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E66009

VALABLE JUSQU'AU 12/12/2025

ÉDITÉ LE

08/10/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1992

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/01/1992  
100 000

Raison sociale : ENT CONOR

2 CHEMIN DES DIALES  
63440 SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CLERMONT FERRAND 1992B90013

Siret : 384 187 589 00013

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 83 00465

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 3735469604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 3735469604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Téléphone : 04 70 90 72 07

Portable : 06 87 28 55 77

Fax :

Site Internet : www.entreprise-conor.fr

E-mail : entreprise.conor@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

DUBOSCLARD CAROLE GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                              | * Date d'attribution |
|------|--------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8621 | Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®" | 25/10/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 25/10/2022         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 25/10/2022         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 25/10/2022         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 25/10/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.